

PREFECTURE DE LA CHARENTE MARITIME



La Rochelle, le 18 novembre 2008

Direction Départementale
des Services Vétérinaires
de la Charente Maritime
Le Directeur

2, avenue de Fétilly
17072 La Rochelle Cedex 9
Réf : DIR 0800240

Dossier suivi par
Eric MALLET
Tél. : 05 46 68 60 50
Fax : 05 46 68 06 93
eric.mallet@agriculture.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par courrier du 29 octobre dernier, vous attirez mon attention sur deux préoccupations que rencontre la filière apicole, portant respectivement sur l'impact des produits phytosanitaires sur les ruchers, et l'incidence prégnante du frelon asiatique dans notre département.

Concernant, le premier point, je vous informe que la direction départementale des services vétérinaires et le service régional de la protection des végétaux de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt renforceront dès l'année prochaine leur coopération sur ce dossier, dans le cadre de la coordination conjointe des activités de contrôle vétérinaire et phytosanitaire prévues en région, et déclinées au niveau départemental.

Relativement au problème de l'extension du frelon asiatique dans le département, il mobilise les instances professionnelles comme la vôtre mais également les élus. J'ai fait état des méthodes de lutte et de prévention que vous préconisez, en réponse aux sollicitations de ces derniers. Il me semble toutefois, dans le contexte de développement des zones colonisées par cet insecte, utile de porter l'information au plus grand nombre. C'est dans cette optique qu'un prochain Comité départemental de la santé et de la protection animale sera organisé ; je vous solliciterai pour y participer.

Nous aborderons également, parallèlement, les risques que cet insecte représente pour l'homme, particulièrement dans le domaine du public non professionnel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Monsieur le Président du Syndicat apicole départemental -17
1, Rue des Salines
17230 CHARRON